



PROGRAMME DE FORMATION APS

Objectifs : Formation destinée à acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire répondant à la nouvelle obligation légale. La formation APS permet d'assurer les missions de base d'un agent de prévention et de sécurité dans les domaines de : l'accueil et le contrôle d'accès, la surveillance générale, la sécurité technique et incendie, le secours et assistance à personnes.

Durée : 175 h (hors examen) en 14 modules autonomes et construits par rapport aux compétences exigées pour un emploi identifié dans le référentiel des activités et des compétences professionnelles.

Élaboration d'un parcours individualisé sur la base des modules constitutifs de l'APS en fonction des certifications détenues liées au secourisme.

Pré requis : Autorisation Préalable du CNAPS + Mention « apte » au test d'entrée en formation

Nombre de participant

Nombres de stagiaires minima de 4 et maxima de 12

Délai d'accès : (Voir planning sur le site internet www.sema-formation.com)

Responsable pédagogique : Mickael Macarez

Lieu de la formation : SEMA FORMATION

Modalités de validation des acquis :

- QCU & Mise en situation pratique (examen sur une journée)
- L'examen APS se déroulera sur 15 unités de valeurs
- La formation APS est validée par un examen assuré par un jury de 3 personnes composé, à minima, de deux personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.
- La composition du jury garantit son impartialité. Le président du jury est obligatoirement membre du collège salarié ou employeur et veille au déroulement impartial de l'examen, tel que défini par le déroulé d'examen du cahier des charges de la CPNEFP. En cas d'impondérable provoquant l'absence d'un membre du jury, l'examen pourra être réalisé si au moins deux membres du jury sont présents.
- Le président du jury a voix prépondérante.
- L'organisme de formation doit s'assurer qu'aucun candidat ne fasse partie du personnel de l'entreprise de rattachement d'un des membres du jury.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives. Cas pratiques et mises en situation.

Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs.



PROGRAMME DE FORMATION :

- **Prévention et actions de secours : (14 heures)**
 1. La prévention et le sauveteur-secouriste du travail
 2. Reconnaître les dangers persistants pour protéger
 3. Examiner la victime
 4. Faire alerter ou alerter
 5. Saignement abondant
 6. Etouffement
 7. Malaise
 8. Douleur qui empêche certains mouvements
 9. Brûlure
 10. Plaie qui ne saigne pas abondamment
 11. La victime ne répond pas mais elle respire
 12. La victime ne répond pas et ne respire pas

- **Environnement juridique de la sécurité privée: (21 heures)**
 1. Le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses applications
 2. Les dispositions utiles du code pénal
 3. L'application de l'article 73 du code de procédure pénal dans le cadre des missions de l'APS
 4. Respect des libertés publiques
 5. Règles de déontologie professionnelles

- **Gestion des risques et des situations conflictuelles: (14 heures)**
 1. Analyser les comportements conflictuels
 2. Résoudre un conflit
 3. Gérer les conflits

- **Transmission des consignes et informations : (8 heures)**
 1. La transmission des consignes et des informations
 2. Les techniques d'information et de communication
 3. La remontée d'informations



- **Prévention des risques incendies : (7 heures)**
 1. *Le feu et ses conséquences*
 2. *Prise de conscience des risques et des effets de l'incendie sur l'homme*
 3. *Connaissance des mesures de prévention*
 4. *Acquisition des consignes spéciales et particulières*
 5. *Connaissance des rôles de chaque acteur et des moyens de protections propres à l'établissement*
 6. *Connaissance et fonctionnement des moyens de premières interventions de lutte contre l'incendie*

- **Sensibilisation aux risques terroristes : (13 heures)**
 1. *Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme*
 2. *Connaitre les niveaux de risque associés au terrorisme*
 3. *Connaitre les différents matériels des terroristes*
 4. *Savoir développer se reflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes*
 5. *Savoir détecter et prévenir*
 6. *Savoir entretenir sa culture de la sécurité*
 7. *Savoir se protéger et protéger les autres en cas d'attaque*
 8. *Savoir alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention*
 9. *Sécuriser une zone*
 10. *Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger*
 11. *Notion de secourisme «tactique»*

- **Surveillance et gardiennage : (45 heures)**
 1. *Accueil et contrôle des accès*
 2. *PCS*
 3. *Rondes et systèmes de contrôle de rondes*
 4. *Préparation d'une mission*

- **Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages : (7 heures)**
 1. *Maitriser le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection visuelle des bagages*
 2. *Connaitre les modalités d'agrément de personnes susceptibles d'effectuer des palpations*
 3. *Connaitre les sanctions en cas de non-respect du cadre légal*
 4. *Maitriser les domaines d'application des palpations de sécurité*
 5. *Maitriser les techniques d'inspections visuelles et de palpation*



- **Télesurveillance et vidéo-protection**:(7 heures)
 1. La télesurveillance et la télé-sécurité
 2. La vidéosurveillance ou vidéo-protection

- **Gestion des risques** : (11 heures)
 1. Risques majeures
 2. Risques électriques
 3. Risque incendie
 4. Gestion des alarmes
 5. Protection du travailleur isolé

- **Evénementiel** : (7 heures)
 1. Gestion de l'événementiel
 2. Inspection visuelle et palpation de sécurité
 3. Le plan Vigipirate

- **Gestion des situations conflictuelles dégradées** : (7 heures)
 1. Connaître les différents types de stress
 2. Le mécanisme du stress
 3. Gérer les effets gênants du stress
 4. Etre capable d'évacuer la tension
 5. Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression
 6. Agir en état de nécessité

- **Module industriel spécifique** : (7 heures)
 1. Evaluer les risques professionnels
 2. Situer le risque industriel majeur au sein des ICPE
 3. Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produit dangereux.